

Mercredi 21 Juin 2017 - n°137

Education - Jeunesse - Villes de France s'engage pour la jeunesse

Institutions - Elections législatives, les Français donnent une large majorité au Président Macron

Initiatives en ligne - Pôle gare de Dreux : l'ambition d'un véritable cœur d'agglomération

Culture - Décentralisation et politiques culturelles

Environnement - Lancement du deuxième « appel à projets pour Ecophyto II » pour accompagner la fin des pesticides

Europe - Report de la décision sur la politique de cohésion

Centre-ville et Commerce - Lancement de la seconde édition des Trophées des Centres-Villes
agenda

EDUCATION - JEUNESSE



Villes de France s'engage pour la jeunesse

La présidente de *Villes de France*, Caroline Cayeux, a répondu présente à l'appel en faveur de la mobilisation citoyenne pour et avec la jeunesse lancée ce mardi 20 juin 2017, en simultané dans les salons de l'Hôtel de Paris, et dans les villes d'Arras et de Marseille.

Cette initiative portée par quinze organisations* dont Bleu, blanc, zèbres, l'Apels, etc, et soutenue par des personnalités comme Anne Hidalgo ou Jean-Louis Borloo, appelle le pays à se mobiliser dans « *une grande équipe de France* »

pour faire réussir la jeunesse, notamment par l'éducation et l'insertion professionnelle où « *#ChacunFaitSaPart* ».

Lors de cette soirée de lancement, Caroline Cayeux, s'est exprimée en ces termes : « *Par ma présence ici ce soir, je réponds à la mobilisation citoyenne pour la jeunesse, et avec moi, les élus des villes réunis au sein de l'association Villes de France. Les villes de France se mobilisent pour la jeunesse.*

Plus de 2 millions de jeunes sont aujourd'hui sans projet, sans emploi en France, laissant la porte ouverte à toutes les dérives. Les villes de France et les collectivités locales rejoignent donc cette Grande équipe de France ; elles soulignent l'importance de jouer collectif dans cette « belle aventure » au bénéfice des jeunes et de notre pays.

Nous voulons conduire des actions concrètes avec le service civique, le tutorat, l'accompagnement des jeunes, et j'appelle les entreprises et leurs représentants à rejoindre cette mobilisation que nous souhaitons construire tous ensemble ».

www.grandeequipedefrance.com

* Appel lancé par les responsables d'associations : Bleu, blanc, zèbre, Agence pour l'éducation par le sport, Coexister, Les cordées de la réussite, Enquête, Frateli, Jobirl, Mom'arte, Zup de Co, Passeport d'avenir, MozaikRH, Lire et faire lire, Unis-cité...

INSTITUTIONS



Elections législatives, les Français donnent une large majorité au Président Macron

Le vote de dimanche dernier met un terme à la très longue séquence électorale que viennent de vivre les Français. Pour ce second tour des élections législatives, l'abstention a une fois encore atteint un record, avec un taux de participation de seulement 42,64 % des électeurs inscrits, soit plus de deux électeurs sur cinq. Depuis 1958, jamais des législatives n'avaient si peu attiré.

Les résultats des élections législatives 2017 offrent une large majorité de 350 sièges au gouvernement Philippe. Dans le détail, et en nombre de sièges, La République en marche obtient 308 sièges et son allié le MoDem 42 sièges, Les Républicains 113 sièges, l'UDI 18 sièges, les divers droite 6 sièges, le Parti socialiste 29 sièges, le PRG 3 sièges, les divers gauche 12 sièges, La France insoumise 17 sièges, les écologistes 1 siège, le Parti communiste 10 sièges, le Front national 8 sièges, Debout la France 1 siège, les régionalistes 5 sièges. Le président de la République et son Gouvernement disposeront normalement d'un nombre d'élus suffisant pour faire passer leurs réformes.

La nouvelle législature, qui a commencé ce mercredi 21 juin, est caractérisée par de profonds changements :

- le taux de renouvellement est de 72% ; au total 415 députés sont de nouveaux élus tandis que 145 députés sortants ont été réélus ;

- 224 femmes ont été élues (elles étaient 155 en 2012) ;

- la moyenne d'âge est de 49 ans ;

- Notons aussi que les ministres du gouvernement Philippe candidats ont tous été élus ou réélus.

Parmi les maires et anciens maires membres de *Villes de France*, citons notamment comme députés élus ou réélus dimanche dernier, François Cornut-Gentil (Saint-Dizier – LR), Geneviève Darrieussecq (Mont-de-Marsan – MDM), Jean-Pierre Door (Montargis-LR), Guillaume Garot (Laval, précédente mandature - S), Bruno Joncour (Saint-Brieuc - MDM), Sébastien Jumel (Dieppe - PCF), Franck Marlin (Etampes - LR), Bertrand Pancher (Bar-le-Duc - UDI), Joaquim Pueyo (Alençon - PS), Bernard Perrut (Villefrance-sur-Saône - LR), Didier Quentin (Royan LR), et Rémy Rebeyrotte (Autun - REM).

Lors de sa réunion du 22 février 2017, le Bureau de l'Assemblée a décidé de fixer le calendrier d'ouverture de la XVème législature est prévue le mardi 27 juin à 15 h 00. Après l'installation du Bureau d'âge, l'Assemblée procédera à l'élection de son Président au scrutin secret à la tribune, à la majorité absolue. Si celle-ci n'est pas obtenue aux deux premiers tours du scrutin, la majorité relative suffit au troisième tour et, en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu. Les six vice-présidents, les trois questeurs et les douze secrétaires seront nommés lors de la séance publique du mercredi 28 juin à 15h.

Puis, le mardi 4 juillet, le Premier ministre prononcera sa déclaration de politique générale devant le Parlement, convoqué en session extraordinaire. Le Parlement devra également voter avant le 15 juillet la prolongation ou non de l'état d'urgence, qui arrive à échéance à cette date. Il a déjà été prolongé cinq fois depuis le début de sa mise en œuvre, en novembre 2015. Rappelons enfin que la session ordinaire de l'Assemblée débutera en octobre 2017, peu après les élections sénatoriales.

Concernant l'agenda des échéances électorales futures, rappelons que les sénatoriales se tiendront le 24 septembre 2017 (pour la liste 1), les élections européennes en 2019, les municipales et sénatoriales (liste 2) en 2020, les départementales et les régionales en 2021.

INITIATIVES EN LIGNE



Pôle gare de Dreux : l'ambition d'un véritable cœur d'agglo

Projet phare inscrit depuis les précédents mandats, le programme de restructuration du pôle gare de Dreux a pour ambition de faire de ce quartier un véritable pôle de vie tout particulièrement accessible, attractif et esthétique. L'objectif des aménagements à venir est de redonner à ce territoire son statut de repère structurant au sein de la ville en adéquation avec les nouveaux comportements urbains. Embellir, moderniser et dynamiser sont les trois mots

clés de ce vaste projet d'urbanisme pensé et conçu pour l'avenir de Dreux et de son agglomération.

Le projet de tous les Drouais

Depuis 2008, la municipalité de Dreux et l'Agglo ont travaillé pour imaginer, de façon globale et durable, toutes les composantes de ce programme d'envergure, combinant développement économique, élargissement de l'offre résidentielle, amélioration des transports et de l'accessibilité.

Ce nouveau cœur urbain sera le centre de toutes les mobilités et répondra aux besoins des usagers. Il favorisera les déplacements, en adoucissant les passages entre les différents réseaux (pistes cyclables, cheminements piétonniers, voies de circulation...). Il fluidifiera l'accès à la gare et améliorera les liaisons entre le Plateau Sud et le centre-ville.

Ces travaux de grande ampleur sont aussi l'occasion pour la ville et l'agglomération de renforcer l'accessibilité du quartier et des transports aux personnes à mobilité réduite.

La requalification de l'espace urbain autour de la gare permettra de gommer plusieurs friches du paysage, mais aussi de créer des services répondant aux besoins des Drouais.

Un pôle de vie, un pôle d'affaires

Dès 2012, les services de Pôle Emploi s'y sont installés, sur 2 000 m², au sein d'un immeuble moderne labellisé BBC. D'autres immeubles tertiaires sortiront de terre afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises, mais aussi des îlots consacrés à la création de nouveaux logements pour que ce nouveau quartier d'affaires soit aussi un lieu de vie.

Des travaux jusqu'en 2021

Entre 2008 et 2015, de nombreuses études techniques, rendez-vous thématiques avec les partenaires et consultations publiques ont été menés. Le fruit de ce travail se traduit aujourd'hui par une première phase de travaux engagée au cours du mois de février. Celle-ci porte sur le prolongement du souterrain piéton de la gare, qui devrait être mis en service en septembre 2017. Ce passage offrira aussi aux habitants du quartier Les Rochelles un nouveau lien avec le centre ville. Se succéderont ensuite plusieurs étapes de travaux, dont la création du parvis Sud, la modification du gabarit routier, la création d'un giratoire, celle d'un parc de stationnement relais de 300 places, le réaménagement de la gare routière, et la restructuration des boulevards d'accès à la gare.

Le Pole Gare en quelques chiffres

- Une enveloppe de 11,2 millions d'euros portée par les partenaires publics (État, région, conseil général d'Eure-et-Loir, ville et Agglomération du pays de Dreux).
- 15 000 m² de bureaux en projet.
- 32 000 m² d'espaces publics réaménagés pour le confort des Drouais et des usagers de la gare (voiries, parvis, cheminements...).

Contact : Cécile Vandevivere – Responsable du service communication - Tél. : 02 37 64 82 00

CULTURE



Décentralisation et politiques culturelles

Un rapport d'information du sénateur Jean-Marie Bockel fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales, est paru sous l'intitulé « *L'incidence de la nouvelle donne territoriale sur la politique de décentralisation culturelle* », sujet qui avait fait l'objet d'une conférence à l'automne 2016. Récemment, une circulaire s'adresse par ailleurs aux collectivités pour les inciter à collaborer pour l'Education artistique et culturelle (EAC).

Eloignement et manque d'évaluations

Abordant les conséquences de la réforme territoriale, de la baisse des dotations et de la décentralisation, le rapporteur s'inquiète de la régionalisation et de la métropolisation, qui menacent le socle communal des politiques culturelles, notamment en termes d'aménagement. Les difficultés financières notamment liées aux baisses de dotation, et l'affaiblissement du dialogue avec l'Etat due aux reconfigurations des services déconcentrés sont également évoquées.

Les trois enjeux relevés dans le document portent sur la proximité de l'offre culturelle, la soutenabilité des interventions financières et la coopération entre acteurs locaux. Sur ce deuxième enjeu, est rappelée l'étude de l'Observatoire des politiques culturelles qui démontre que 59% des collectivités ont diminué leurs budgets de fonctionnement pour la culture entre 2015 et 2016. En termes de dialogue pour cette compétence partagée, la création des conférences territoriales de l'action publique associée à l'obligation de tenir une commission thématique dédiée à la culture pour chacune et un débat annuel sur la politique culturelle représentent un progrès.

Jean-Marie Bockel conclut à l'incertitude du cadre pour les collectivités et à la nécessité d'évaluer la mise en œuvre des réformes en s'attachant aux trois enjeux cités ci-dessus.

Coopérations locales sur l'EAC

Une circulaire du 10 mai 2017 du ministère de la Culture vient donner des précisions sur la politique en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC) alors que la loi sur la liberté de la création, l'architecture et le patrimoine inscrit l'EAC dans les missions des labels du ministère. Elle affirme la nécessité de renforcer l'association avec les collectivités locales, d'où la refonte du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle pour intégrer des représentants de métropoles et intercommunalités.

Est également prévu le développement de la contractualisation de l'Etat via ses différentes directions déconcentrées avec les collectivités et ce en cohérence avec les autres projets locaux, à l'heure où les Directions régionales des affaires culturelles (Drac) ont signé plus de 390 conventions de différents types avec les collectivités. Les préfets sont par ailleurs incités à introduire l'EAC dans les débats des conférences territoriales de l'action publique et à réunir annuellement le comité territorial de pilotage de l'EAC tandis que les collectivités devront réunir des comités locaux de pilotage de l'EAC.

Enfin, le parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC) est un nouvel outil pour que le partenariat entre les acteurs locaux aboutisse sur cet enjeu et se concrétise dans les réseaux d'écoles et d'établissements scolaires, ainsi que dans les autres lieux de l'EAC. L'accueil d'artistes en résidence et d'œuvres dans les établissements scolaires, l'intervention de professionnels de la culture et les jumelages avec des équipes artistiques seront également priorités.

ENVIRONNEMENT



Lancement du deuxième « appel à projets pour Ecophyto II » pour accompagner la fin des pesticides

Villes de France avait participé à la réunion nationale sur les orientations du plan pour les « jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI) », sous la tutelle conjointe du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Environnement, qui s'est déroulée avec les principales parties prenantes nationales, le 31 mars 2016 (voir Ondes Urbaines n°82). L'association Villes de France s'est alors engagée officiellement à informer ses adhérents sur les suites à donner dans le cadre de

ce dispositif régulièrement auprès de son réseau. Le plan Ecophyto II prévoit en effet que soient lancés chaque année des appels à projets nationaux pour soutenir des actions innovantes en faveur d'une forte réduction de l'utilisation et de la limitation des risques et des impacts, des produits phytopharmaceutiques et de la transition vers l'agro-écologie. Ce second appel à projets vient d'être lancé par l'AFB, les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement le 17 juin 2017. Il a pour but d'identifier des projets innovants et efficaces permettant la mise en œuvre de certaines actions du plan Ecophyto II et de les accompagner financièrement, notamment dans les domaines suivants : l'accompagnement dans la transition vers l'agro-écologie à faible dépendance en pesticides, les agroéquipements, les méthodes alternatives dont le biocontrôle, les études épidémiologiques en santé humaine et santé de l'environnement, les indicateurs, les modes d'intervention dans les jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI), et les actions dans les territoires d'outre-mer. Il concerne l'ensemble du territoire français, métropolitain et ultramarin, et vise à recueillir des projets de portée nationale ou ultramarine.

Cet appel à projet doit permettre de faire émerger des projets innovants, en complément des dispositifs structurants déjà en place. Ces nouveaux projets pourront être des actions de transfert, de diffusion, de communication, d'innovation, de mise en œuvre de la protection intégrée des cultures, de développement des agroéquipements, d'amélioration des moyens de protection des opérateurs, des actions en faveur du développement du biocontrôle... Ils concerneront l'ensemble des utilisations de produits phytopharmaceutiques, agricoles ou non.

Les projets devront être déposés en ligne au plus tard le 1er septembre 2017 au soir à minuit à l'adresse suivante : <http://enqueteur.dgaln.developpement-durable.gouv.fr>

Documents de cadrage de l'appel à projets :

- [Cahier des charges](#)
- [Fiche descriptive de la téléprocédure](#)
- [Plan Ecophyto II](#)

EUROPE



Report de la décision sur la politique de cohésion

Ce sera finalement à l'été 2018 et non fin 2017 que la Commission proposera son cadre financier pluriannuel et donc le budget alloué à la politique de cohésion, qui s'élève à 450 milliards d'euros pour 2014-2020. Ces subventions aux collectivités locales sont menacées par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne qui se chiffrent en dizaine de milliards d'euros par an.

Différentes associations se sont exprimées pour le maintien de la politique de cohésion et le Comité des régions a adopté un avis en ce sens. La commission

du développement régional du Parlement européen soutient également son maintien. Plusieurs temps forts permettent aux collectivités de défendre ces subventions : le « *forum de la cohésion* » à la fin du mois à Bruxelles, la publication du 7ème rapport sur la politique de cohésion à l'automne et la consultation publique qui sera lancée.

Pour rappel, le Livre blanc sur l'avenir de l'Europe à 27 de la Commission, présenté le 1er mars pour le sixième anniversaire du traité de Rome, proposait plusieurs scénarios dont l'un semblait menacer le devenir de la politique de cohésion. Dès avril et c'est un fait rare, l'ancien Premier ministre Bernard Cazeneuve avait défendu la politique de cohésion. L'idée circule dans la Commission de maintenir les fonds pour les seules régions moins développées et d'inviter les autres à utiliser en effet le plan Juncker.

CENTRE-VILLE ET COMMERCE



Lancement de la seconde édition des Trophées des Centres-Villes

Comme en 2016, *Villes de France* est partenaire des Trophées des Centres Villes et Cœurs de Métropoles, organisés par La Gazette et Le Courrier des Maires. Ces Trophées sont une opportunité de récompenser et de mettre en valeur les bonnes pratiques de développement des centres-villes. Ainsi, le Grand Cahors avait été récompensé en 2016 pour son projet « Cahors cœur d'agglomération ».

L'enjeu est également de valoriser les partenaires soutenant les villes et de

favoriser la rencontre entre acteurs publics et privés. Enfin, ce sont les territoires dynamiques qui bénéficieront d'une plus ample visibilité, avec un marketing territorial ainsi renforcé. Les prix seront remis le 19 octobre 2017 à Paris dans le cadre d'une journée de conférence. L'année dernière, la secrétaire d'Etat aux collectivités locales, Estelle Grelier et Jean Pisani-Ferry, commissaire général à France Stratégie, comptaient parmi les intervenants. Les collectivités ont jusqu'au 15 septembre 2017 pour candidater.

[Candidater et découvrir l'évènement](#)

AGENDA

- **27 juin 2017** - Paris - *Villes de France*, rencontre Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale
- **28 au 30 juin 2017** - Tallinn - Séminaire en Estonie sur la e-administration
- **4 juillet 2017** - Paris - Réunion du Conseil d'administration de *Villes de France*
- **4 juillet 2017** - Paris - Réunion de la Commission Finances de *Villes de France*
- **4 juillet 2017** - Paris - Assemblée générale du CEPRI (dont est membre *Villes de France*)
- **14 et 15 septembre 2017** - Saint-Brieuc - Colloque sur l'Enseignement supérieur et la recherche en partenariat avec l'AVUF et Saint-Brieuc Armor Agglomération [Pré-programme](#) et [inscription](#)
- **12 octobre 2017** - Paris - Assemblée générale de *Villes de France*
- **8 novembre 2017** - Paris - Rendez-vous de l'intelligence locale : [La Silver Economy : une chance pour les villes de France](#)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi